

COMMUNE DE MITTLACH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2026

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme ROTHENFLUG Katia, M. NEFF Dominique, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026
2. Finances/budgets : Approbation des comptes financiers uniques 2025
3. Affaires foncières
 - 3.1 Demande d'échange de terrain communal
 - 3.2 Transfert d'un contrat de location d'un terrain communal
4. Personnel saisonnier : recrutement d'un agent pour assurer la gérance du camping municipal
5. Dossiers d'urbanisme

Ajout de 1 point à l'ordre du jour avec l'accord unanime de l'assemblée :

6. Prise en charge partielle des frais d'obsèques de Mme BECKER Mathilde

Le point « Divers et communications » passe au point 7.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2026

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS**2.1 Approbation des comptes financiers unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 20 novembre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de MITTLACH – Budget Général M 57, Budget Annexe de l'Eau M 49 et Budget Annexe du Camping Municipal M 4 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMMUNE DE MITTLACH**PV DU CM DU 23/02/2026****Budget Général M 57 :**

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉS	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés	33 181,54			116 317,98	33 181,54	116 317,98
Opérations de l'exercice	55 677,72	107 741,94	530 928,26	511 766,29	586 605,98	619 508,23
TOTAUX	88 859,26	107 741,94	530 928,26	628 084,27	619 787,52	735 826,21
Résultats de clôture		18 882,68		97 156,01		116 038,69
Restes à réaliser	221 500,00	220 000,00			221 500,00	220 000,00
TOTAUX CUMULÉS	310 359,26	327 741,94	530 928,26	628 084,27	841 287,52	955 826,21
Résultats définitifs		17 382,68		97 156,01		114 538,69

Budget Annexe Eau M 49 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉS	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		34 563,73		12 565,57		47 129,30
Opérations de l'exercice	68 830,38	22 450,30	46 817,24	54 405,39	115 647,62	76 855,69
TOTAUX	68 830,38	57 014,03	46 817,24	66 970,96	115 647,62	123 984,99
Résultats de clôture	11 816,35			20 153,72		8 337,37
Restes à réaliser		15 000,00				15 000,00
TOTAUX CUMULÉS	68 830,38	72 014,03	46 817,24	66 970,96	115 647,62	138 984,99
Résultats définitifs		3 183,65		20 153,72		23 337,37

Budget Annexe Camping Municipal M 4 :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉS	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat Reportés		14 789,98		28 246,71		43 036,69
Opérations de l'exercice	11 949,84	13 953,92	88 294,12	100 227,86	100 243,96	114 181,78
TOTAUX	11 949,84	28 743,90	88 294,12	128 474,57	100 243,96	157 218,47
Résultats de clôture		16 794,06		40 180,45		56 974,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	11 949,84	28 743,90	88 294,12	128 474,57	100 243,96	157 218,47
Résultats définitifs		16 794,06		40 180,45		56 974,51

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité

Hors la présence de Monsieur le Maire

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de MITTLACH – Budget Général M 57, Budget Annexe de l'Eau M 49 et Budget Annexe du Camping Municipal M 4 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 3 – AFFAIRES FONCIÈRES**3.1 Demande d'échange de terrain communal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande présentée par Monsieur HUEBER Bernard, relative à un échange de terrains entre sa propriété et celle de la commune.

La demande concerne :

- L'échange d'une partie de la parcelle cadastrée section 07 n° 11, appartenant à Monsieur HUEBER Bernard,
- Contre une partie de la parcelle cadastrée section 07 n° 13, appartenant à la commune de MITTLACH.

Cet échange permettrait une régularisation foncière et une meilleure cohérence dans la délimitation des propriétés respectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **ÉMET** un accord de principe sur l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée section 07 n° 11, appartenant à Monsieur HUEBER Bernard, contre une partie de la parcelle cadastrée section 07 n° 13, appartenant à la commune de MITTLACH ;
- **CONDITIONNE** la validation définitive de cet échange à la réalisation préalable d'un bornage par un géomètre-expert ;
- **PRÉCISE** qu'une nouvelle délibération interviendra dès réception du procès-verbal d'arpentage mentionnant les nouvelles superficies ;
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre, notaire, actes et formalités) sera supporté par Monsieur HUEBER Bernard ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à cette opération, sous réserve de la délibération définitive.

3.2 Transfert d'un contrat de location d'un terrain communal

Par délibération en date du 8 février 2018, la commune de Mittlach a consenti à Monsieur NEFF Jean-Jacques la location d'un terrain communal d'une superficie totale de 15,13 ares.

Monsieur NEFF Jean-Jacques ayant informé la commune de sa décision de mettre fin à cette location, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de Madame SCHMIDT Caroline, domiciliée à Mittlach – 1, chemin du Bois Joli, pour reprendre ladite location.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de conclure un nouveau contrat de location avec Madame SCHMIDT Caroline, à compter du 1^{er} avril 2026, portant sur les parcelles communales cadastrées section 1, n° 52, 53, 54, 56 et 57, d'une superficie totale de 15,13 ares ;
- **FIXE** la durée de la location à neuf (9) années, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2035 ;
- **FIXE** le montant du loyer annuel à quinze euros (15,00 €), avec possibilité de révision annuelle par décision expresse du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat correspondant et d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

POINT 4 – PERSONNEL SAISONNIER : RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ASSURER LA GÉRANCE DU CAMPING MUNICIPAL

Pour le bon fonctionnement de la saison 2026 au camping municipal, le Conseil Municipal décide d'embaucher

- un adjoint administratif territorial contractuel, afin d'exercer les fonctions de gérant du camping municipal, pour la période du 01/04/2026 au 30/09/2026, à temps complet. Cet agent sera rémunéré par référence à l'indice afférent à l'échelon 1 de son grade.

Cette embauche s'effectuera par le biais du service de mise à disposition de personnel intercommunal créé au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **CHARGE** le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

COMMUNE DE MITTLACH**PV DU CM DU 23/02/2026****POINT 5 – DOSSIERS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'envoi à la Communauté d'Agglomération de Colmar pour instruction,

- d'une demande de déclaration préalable de travaux émanant de M. MEYER Alexandre, domicilié 10, chemin des Noisetiers à 68380 MITTLACH, pour la construction d'un garage, section 6, parcelles n° 64 et n° 65 ;
- d'une demande de permis de construire émanant de M. WIRTH Jean-Paul, domicilié 6, rue des Jonquilles à 68380 MITTLACH, pour la construction d'un double garage, section 5, parcelles n° 306, n° 307 et n° 308.

POINT 6 – PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS D'OBSÈQUES DE MME BECKER MATHILDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par les Pompes Funèbres de la Vallée de Munster, sollicitant la prise en charge d'une partie des frais d'obsèques de Mme BECKER née BATO Mathilde, en raison d'un manque de liquidités disponibles sur la succession ;

Considérant que le montant total des frais d'obsèques s'élève à la somme de 5 797,70 € ;

Considérant qu'un contrat de prévoyance obsèques, mis en place par la tutrice de Mme BECKER Mathilde, couvre une partie des frais à hauteur de 3 927,83 € ;

Considérant que le solde restant dû s'élève à 1 869,87 € ;

Considérant que, par testament établi auprès du notariat de Munster, la commune de Mittlach est désignée légataire de l'immeuble sis 16, rue Principale à Mittlach, dont Mme BECKER Mathilde était propriétaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge par la commune de Mittlach du solde des frais d'obsèques de Mme BECKER Mathilde, pour un montant de **1 869,87 €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette somme au profit des Pompes Funèbres de la Vallée de Munster - 22 rue de la République - 68140 MUNSTER ;
- **PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget primitif général 2026.

POINT 7 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Signalétique bilingue

Les plaques de rues bilingues ont désormais été livrées et leur installation est en cours dans la commune.

M. René SCHÖNHAMMER, délégué linguistique, précise que le coût des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération est intégralement pris en charge par la CeA. Leur livraison interviendra prochainement.

La facture établie par la société Signature s'élève à 6 202,62 € HT, soit 7 443,14 € TTC.

Il est rappelé que cette opération bénéficie de plusieurs soutiens financiers :

- une subvention de la Région d'un montant de 1 692,90 € ;
- une subvention de la CeA d'un montant de 2 512,00 € ;
- une aide forfaitaire de 2 000,00 € versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à chaque commune engagée dans cette démarche.

Elections municipales 2026

Le premier tour des élections municipales aura lieu le dimanche 15 mars 2026. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **22h05**.